

PROJET**DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

56 B 681

DU LUNDI 9 JUIN 1997

Le conseil d'Administration s'est réuni le lundi 9 juin 1997, à 12 heures, au Centre Méditerranéen de Presse - 248, avenue Roger-Salengro - 13015 MARSEILLE, sur convocation faite par son Président, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 16 décembre 1996,
- Examen des Comptes Annuels au 31 Décembre 1996,
- Fixation de la date et de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle,
- Rapport de gestion et résolutions à présenter à ladite Assemblée,
- Fixation de la date et de l'ordre du jour d'une Assemblée Générale Extraordinaire,
- Rapport de gestion et résolutions à présenter à ladite Assemblée,
- Examen des rapports et documents exigés par la "Loi Prévention" du 1er Mars 1984,
- Questions diverses.

Il résulte du registre de présence signé par les Administrateurs à leur entrée en séance que sont présents :

M. Jean-Pierre MILET, Mme Edmonde CHARLES-ROUX DEFFERRE,
M. Philippe CAMUS,
M. Bernard MAINFROY, représentant les Publications France Monde,
M. Jean-René CHIOCCA,
M. Paul GIANNOLI, représentant de Hachette Filipacchi Presse,

Est représenté : M. Roger THEROND, par M. Jean-Pierre MILET,

Est excusé : M. Gérard de ROQUEMAUREL,

Sont également présents :

MM. André FOURNIER, François TOMASINI, Gilbert VOLPONI, Patrice ESTEVE,
représentants du Comité d'Entreprise, ainsi que Jean-Michel GARDANNE, membre du
Comité d'Entreprise,
M. René CLAU,
M. Marc FORMAN,
La Société d'Expertise Comptable A. & L. GENOT, Commissaire aux Comptes,
M. Roland BONNEFOY, Secrétaire de Séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 DECEMBRE 1996

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 décembre 1996, qui a été adressé à tous les Administrateurs, est adopté à l'unanimité.

EXAMEN DES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 1996

Le Président soumet aux membres du Conseil les comptes annuels, arrêtés au 31 décembre 1996, clos sur la base de l'inventaire dressé à cette date et établis sous sa direction par les Services Comptables de la Société.

Il commente la situation financière de la société telle qu'elle se présente au 31 décembre 1996 et donne toutes les précisions sur les principaux postes de produits et de charges ainsi que sur les résultats de l'exercice écoulé.

Il précise que le résultat d'exploitation a été de - 0,1 million de francs après constitution d'une provision pour restructuration de 2,6 millions de francs.

Il indique par ailleurs, que le résultat exceptionnel de - 3,9 millions de francs prend en compte l'abandon de créance consenti à la S.A. LE MERIDIONAL à hauteur de 9,9 millions de francs.

Il souligne qu'après résultat financier et résultat exceptionnel, il ressort pour l'exercice une perte nette de - 3,8 millions de francs.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve les comptes de l'exercice 1996 et décide de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire de porter cette perte au compte "Report à Nouveau".

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Sur proposition de son Président, le Conseil décide à l'unanimité de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires pour le lundi 30 juin 1997, à 10 heures 30, au Centre Méditerranéen de Presse - 248, avenue Roger-Salengro - 13015 Marseille, et arrête l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société pendant l'exercice 1996, ainsi que sur les comptes de cet exercice,
- Rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966,
- Approbation desdites conventions ainsi que des comptes et opérations de l'exercice et quitus aux Administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Nomination et renouvellement d'Administrateurs,
- Pouvoirs pour formalités.



Le Conseil approuve en outre le projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE 1996

Le Président procède à la lecture du projet de rapport de gestion et commente les paragraphes relatifs :

- à l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé,
- à la situation financière au 31 décembre 1996, comparée à celle de l'année précédente,
- aux perspectives d'évolution de la Société en 1997.

Après avoir rappelé les raisons majeures du rapprochement des titres LE PROVENÇAL et LE MERIDIONAL, ainsi que les objectifs poursuivis, le Président se félicite du climat dans lequel se sont déroulés le lancement de LA PROVENCE et la réalisation du numéro un.

Il souligne que l'intense satisfaction vécue par toute l'entreprise, était à la mesure de la mobilisation générale qui s'est déployée tout au long de cette soirée. Il tient à remercier très chaleureusement toutes les catégories de personnel pour le professionnalisme dont elles ont fait preuve.

M. Philippe CAMUS confirme combien le Président LAGARDERE et lui-même ont apprécié les conditions exceptionnelles qui ont présidé à ce lancement et conduit à sa réussite. Ils en remercient l'ensemble du personnel.

M. Paul GIANNOLI, au nom de M. Roger THEROND et des rédactions parisiennes du Groupe, se félicite également de la qualité du contenu rédactionnel qui contribue à la réalisation d'un journal ambitieux qui progresse nettement.

CONVOCATION D'UNE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Sur proposition de son Président, le conseil décide de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le 30 juin 1997 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de la dénomination sociale,
 - Modification corrélative des Articles 2 et 3 des statuts,
 - Pouvoirs pour formalités.
- 

Le conseil approuve en outre le projet de rapport et les résolutions à présenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

EXAMEN DES RAPPORTS ET TABLEAUX EXIGES PAR LA LOI PREVENTION DU 1er MARS 1984

Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil les tableaux et rapports exigés par la "Loi Prévention" du 1er mars 1984 :

- Situation de l'actif réalisable et disponible, valeurs d'exploitation exclues, et du passif exigible au 31 décembre 1995, 30 juin 1996 et 31 décembre 1996,
- Le tableau de financement 1996,
- Le compte de résultat prévisionnel 1997,
- Le plan de financement 1997.

Le Conseil à l'unanimité approuve ces tableaux et rapports.

DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

Le Président informe les membres du Conseil que la Société PUBLICATIONS FRANCE MONDE S.A. représentée par M. Philippe ZAGDOUN lui a fait part de son intention de démissionner de ses fonctions d'Administrateur à l'issue du présent Conseil d'Administration.

AGREMENT DE CESSIONS

Monsieur le Président indique qu'il a été saisi par QUILLET des demandes de cession d'actions suivantes de la S.A. LE PROVENÇAL :

- Une action au profit de M. Laurent GILARDINO.
- Une action au profit de M. Edmond LECOURT.
- Une action au profit de M. Philippe ZAGDOUN.
- Une action au profit de M. Jean-René CHIOCCA.
- Une action au profit de M. Bernard MAINFROY.

Le conseil à l'unanimité donne son agrément aux cessions projetées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à douze heures quarante-cinq.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

